

COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 24/06/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190620-D_20190620_03-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUN 2019

Date de convocation : 11 juin 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf, le vingt juin, à vingt heures trente-cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Bruno LESAIGE, M. Bernard DAUGAN, M. Aurélien GENAITAY et Mme Erell LISSILLOUR.

Procuration : Erell LISSILLOUR à Marie-France AQUET.

Secrétaire de séance : M. Joël LORAND.

2019-06-11/03 – SERVICES PÉRISCOLAIRES : TARIFS 2019 – 2020

Il y a lieu de délibérer pour réviser les tarifs applicables à la rentrée scolaire, soit le prix du repas de cantine, ainsi que le prix horaire de la garderie municipale.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la rentrée le prestataire pour la cantine scolaire change, et qu'à la rentrée cette prestation sera assurée par la société CONVIVIO.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'augmenter le prix du repas de 3,40 € à 3,45 €,
- de fixer l'heure de garderie à 1,67 €, facturable au 1/4 d'heure,
- précise que l'ensemble de ces tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2019 et pour l'année scolaire 2019-2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

